

L'Europe s'engage pour votre projet... faites-le savoir !

Charte de vos droits et obligations en matière
d'information sur votre subvention européenne

«**Votre rôle
d'ambassadeur de
l'Europe commence
aujourd'hui !**»

Félicitations !

Votre projet vient d'être sélectionné parmi des milliers d'autres et va bientôt pouvoir bénéficier de la subvention d'un fonds structurel européen : Fonds européen de développement régional (FEDER) ou Fonds social européen (FSE).

Vous faites à présent partie des bénéficiaires des environs 15 milliards d'euros consacrés en France, entre 2007 et 2013, par les programmes européens oeuvrant pour l'emploi, la cohésion économique et sociale et le développement régional. Parce que l'Europe est proche de nous et solidaire, elle accompagne depuis 50 ans des projets concrets dans ces domaines prioritaires. Ainsi, entre 2000 et 2006, près de 140 000 projets ont été cofinancés en France. Ils ont tous un impact direct sur notre vie quotidienne, mais peu de citoyens en ont véritablement connaissance...

Bénéficiaire d'un fonds structurel, vous devenez à présent l'ambassadeur des programmes européens. Informez le public, votre entourage, vos partenaires, vos collaborateurs... et toutes les personnes touchées par votre projet.

Ce guide vous donnera toutes les clés pour satisfaire à votre obligation de publicité tout en valorisant votre projet.

“ Respectez votre obligation

Applications concrètes et modalités techniques



Exemple d'utilisation du logo :



Ce livret est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

Exemple d'affiche :



Exemple d'autocollant :



Un correspondant communication Europe est à votre disposition pour :

- vous conseiller,
- vous fournir des supports, des idées et des contenus,
- vous donner les contacts utiles ... et répondre à toutes vos questions.



Pour tous les projets

Que dois-je faire ?

- Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet apposez le logo de l'Union européenne (drapeau) et « UNION EUROPÉENNE » au-dessous du drapeau, et inscrivez la mention suivante :

« [Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé[e] par l'Union européenne. L'Europe s'engage en [indiquez la région] avec le [Fonds européen de développement régional ou Fonds social européen]. »

Pour reproduire avec exactitude le drapeau de l'Union européenne, vous devez respecter sa charte graphique disponible sur le site Europa : http://europa.eu/abc/symbols/emblem/index_fr.htm

- Affichez, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux...) la participation européenne au financement de votre projet.

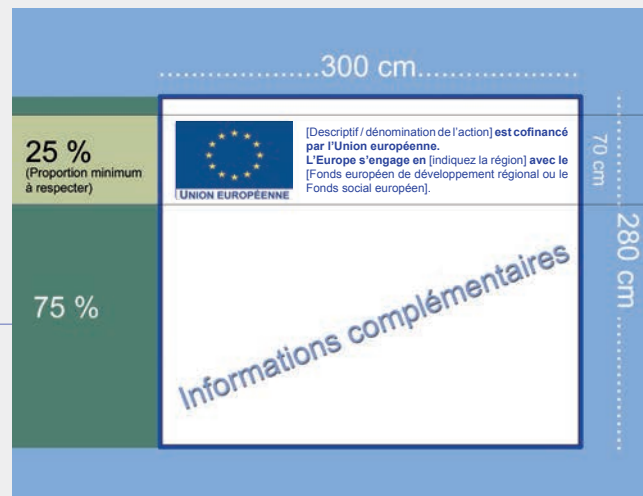


Pour les réalisations financées à hauteur de plus d'un million d'euros par les fonds européens

Que dois-je faire ?

- Invitez les parlementaires européens de votre circonscription à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole.

Maquette d'une plaque métallique gravée :





Pour les projets portant sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement d'infrastructure et de construction, et dont le coût total public est supérieur à 500 000 euros

Que dois-je faire ?

- Placez un panneau d'affichage sur les sites pendant toute la durée des travaux.
- Remplacez le panneau par une signalétique extérieure permanente (plaque ou tout autre support adapté), visible et de taille significative, au plus tard dans les six mois après la fin des travaux.

- Cette signalétique extérieure permanente doit comporter, sur au moins 25% de l'espace, le drapeau et la mention « [Descriptif / dénomination de l'opération] a été cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage en [indiquez la région] avec le [Fonds européen de développement régional ou Fonds social européen].

- Utilisez, pour mentionner la participation de l'Union européenne, une typographie lisible et prévoyez une taille de support appropriée au regard de l'importance de la réalisation cofinancée par l'Union européenne.

- Positionnez la signalétique extérieure permanente à l'emplacement le plus visible par le public.

Si la nature du projet ne permet pas de placer une plaque explicative permanente sur un objet physique, d'autres mesures appropriées sont prises pour faire connaître la contribution européenne en accord avec l'autorité de gestion.



Pour les projets dont le coût total public est supérieur à 10 millions d'euros

Que dois-je faire ?

- Réalisez une communication complémentaire spécifique sur l'apport de l'Union européenne (au lancement ou à l'inauguration de votre projet, lors de la Journée de l'Europe, le 9 mai, ou à l'occasion de grands rendez-vous européens).

Exemple de panneau d'affichage :



« L'Europe vous aide dans la réalisation de vos projets, faites-le savoir !... »

Que vous soyez une entreprise, une association, un organisme public ou une collectivité, vous devez et pouvez communiquer concrètement sur l'aide que vous avez reçue. L'Europe intervient en soutien de projets de qualité, qui contribuent à l'évolution de sa politique de cohésion économique et sociale : en communiquant sur le soutien communautaire dont vous bénéficiez, vous soulignez davantage la valeur de votre projet.

Des exemples, des pistes, des idées, des bons réflexes...

- Pour les opérations d'envergure, arborez le drapeau européen sur le site de votre opération pendant la semaine du 9 mai (Journée de l'Europe) si votre opération dépasse un coût total public de 500 000 € et a été initiée depuis le 1^{er} janvier 2007.

- En cas d'articles dans la presse, émissions télé ou radio, discours d'inaugurations, mentionnez la participation de l'Union européenne.

- Sollicitez des interventions de personnalités représentatives (parlementaires européens, institutions nationales en charge des fonds européens, élus...) dans vos supports de communication écrite ou audiovisuelle.

- Sur votre site web, n'hésitez pas à créer des liens vers le site de la Commission européenne et des institutions nationales en charge de la gestion de votre subvention.

- Affichez le logo de l'Europe et la mention de son soutien sur les équipements qu'elle vous a permis d'acquérir, dans les locaux qu'elle vous a permis de moderniser, là où vous accueillez le public, dans les salles utilisées pour réaliser votre action ...

- Intégrez l'information sur la participation de l'Europe sur les documents que vous utilisez dans le cadre de votre projet (revues, plans d'action, conventions, supports, plans de formation, bilans d'activités, invitations...).

- Renseignez-vous sur les manifestations et les actions à venir autour des programmes européens. Cela peut être une bonne occasion de faire partager votre expérience et de nouer de fructueux contacts !

- Intégrez, dans vos actions ou publications, une session ou un module d'information sur l'Europe et ses interventions en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale.

- Si vous soutenez, grâce à l'Europe, d'autres organismes, relais et associations, vous devez les informer à leur tour des mesures de publicité qu'ils sont tenus de respecter.

Vous n'êtes pas seul pour satisfaire à cette obligation. L'Europe met à votre disposition dans votre région :

- Un correspondant communication Europe qui peut vous apporter une assistance technique (transmission d'éléments graphiques et de supports, conseils en communication...).

- Une assistance financière (une partie de vos frais de communication peuvent être pris en charge par l'Union européenne, prévoyez-le dans le budget de votre action).



“ Des équipes et des outils à votre service ”

Coordonnées des responsables communication Europe

■ Alsace

FEDER - Service Politiques Régionales Européennes
03 88 15 66 51 - fonds.europeens@region-alsace.eu

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 88 15 43 45 - FSE.DR-ALSACE@direccte.gouv.fr

■ Aquitaine

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
05 56 90 65 28 - europa@aquitaine.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 56 99 96 46 - FSE.DR-AQUIT@direccte.gouv.fr

■ Auvergne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 73 98 62 34 - europa@auvergne.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
04 73 43 14 59 - FSE.DR-AUVER@direccte.gouv.fr

■ Basse-Normandie

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 31 30 63 77 - SGAR14EUROPE@basse-normandie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 31 47 73 27 - FSE.DR-BNORM@direccte.gouv.fr

■ Bourgogne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 80 44 67 83 - mision-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 80 76 29 08 - FSE.DR-BOURG@direccte.gouv.fr

■ Bretagne

FEDER - Bureau des Affaires Européennes de la Préfecture de région
02 99 02 17 56 - mision-europe@bretagne.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 23 42 30 30 - FSE.DR-BRETAG@direccte.gouv.fr

■ Centre

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 38 81 46 42 - misioneeurope@centre.pref.gouv.fr

FSE - Mission du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 38 77 68 34 - FSE.DR-CENTRE@direccte.gouv.fr

■ Champagne-Ardenne

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 26 26 12 72 - cellule-europe@champagne-ardenne.pref.gouv.fr

FSE - Service actions européennes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 26 69 57 26 - FSE.DR-CHAMP@direccte.gouv.fr

■ Corse

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 95 11 13 41 - europa.sgac@corse.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
04 95 23 90 23 - FSE.DR-CORSE@direccte.gouv.fr

■ Franche-Comté

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
03 81 25 14 37 - sgar-europe@franche-comte.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 81 65 83 65 - FSE.DR-FRANCH@direccte.gouv.fr

■ Guadeloupe

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 90 99 28 28

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 90 80 50 85 - FSE.DD-971@direccte.gouv.fr

■ Guyane

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
05 94 28 74 54 - europa@guyane.pref.gouv.fr

FSE - Mission des Affaires Européennes et Régionales de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 94 29 54 39 - FSE.DD-973@direccte.gouv.fr

■ Haute-Normandie

FEDER - Mission politiques contractuelles et européennes de la Préfecture de région
02 32 76 51 93 - europa@haute-normandie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 32 76 16 20 - FSE.DR-HNORM@direccte.gouv.fr

■ Ile-de-France

FEDER - FSE - Mission Europe de la Préfecture de région
01 82 52 40 67 - julie.gornisecz@paris-idf.gouv.fr

■ Languedoc-Roussillon

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
04 67 61 60 80 - europa@languedoc-roussillon.eu

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
04 30 63 63 42 - FSE.DR-LROUSS@direccte.gouv.fr

■ Limousin

FEDER - Département Europe de la Préfecture de région
05 55 11 61 50 - MissionEurope@haute-vienne.pref.mi
Département Europe du Conseil Régional
05 55 45 17 76 - coopération@cr-limousin.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Cellule Europe de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 55 11 66 27 - FSE.DR-LIMOU@direccte.gouv.fr

■ Lorraine

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 87 34 84 92 - europa@lorraine.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 83 30 89 68 - FSE.DR-LORRAI@direccte.gouv.fr

■ Martinique

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
05 96 39 49 12 - departement-europe@martinique.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 96 71 15 05 - DD.972.FSE@direccte.gouv.fr

■ Midi-Pyrénées

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
05 34 45 33 15 - europa@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 62 89 82 88 - FSE.DR-MIDIPY@direccte.gouv.fr

■ Nord-Pas-de-Calais

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 20 30 53 77 - europa@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 20 96 48 65 - FSE.DR-NORDPC@direccte.gouv.fr

Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
03 20 90 73 12 - europa@c2rp.fr

■ Pays de la Loire

FEDER - Mission Europe de la Préfecture de région
02 40 08 64 29 - europa@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 40 41 72 09 - FSE.DR-PAYSIDL@direccte.gouv.fr

■ Picardie

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
03 22 33 84 12 - europa@picardie.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
03 22 22 42 48 - FSE.DR-PICARD@direccte.gouv.fr

■ Poitou-Charentes

FEDER - Service Régional de Communication Interministérielle de la Préfecture de région
05 49 47 24 72 - cellule-europe@poitou-charentes.pref.gouv.fr
webmestre@europa-en-poitou-charentes.eu

FSE - Mission Europe de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
05 49 50 10 35 - FSE.DR-POITOU@direccte.gouv.fr

■ Provence-Alpes-Côte d'Azur

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 84 35 45 35 - mision-europe@paca.pref.gouv.fr

FSE - Service Interventions Européennes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
04 91 15 13 37 - FSE.DR-PACA@direccte.gouv.fr

■ Réunion

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
02 62 40 77 89 - sgar@reunion.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
02 62 94 07 07 - FSE.DD-974@direccte.gouv.fr

■ Rhône-Alpes

FEDER - Cellule Europe de la Préfecture de région
04 72 61 65 86 - sgar-europe@rhone-alpes.pref.gouv.fr

FSE - Service du Fonds Social Européen de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
04 72 68 29 52 - FSE.DR-RHONA@direccte.gouv.fr

Sites de référence :

- Pour toutes informations : <http://www.europa-en-france.gouv.fr/publicite>
- Pour le FSE : <http://www.fse.gouv.fr/communication/communiquer-sur-votre-projet-fse/les-obligations-de-publicite/article/les-obligations-de-publicite>
- Commission européenne : http://europa.eu/index_fr.htm